

AFFAIRE No 10 - PREPARATION DE NOUVELLES ZONES D'INHUMATION DANS LE CIMENTIERE DE PRIMA - TRAVAUX DE TERRASSEMENT

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les cimetières communaux sont, pour la plupart, saturés. Seul le Cimetière de Prima est susceptible de répondre, pour l'immédiat et dans l'avenir, à la demande et à des formes de sépultures nouvelles.

Dans un souci d'organisation et de gestion du foncier disponible, il convient de concevoir dès à présent l'aménagement général de cet espace en termes de prévision des inhumations futures et de séparation des zones de sépulture, en fonction des modes spécifiques d'inhumation (concessions pour caveaux, concessions en pleine terre, caveaux d'avance, carrés confessionnels...).

A cet effet, la Commune devra assurer une préparation suffisante du terrain.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser :

- à lancer, sur les crédits inscrits au Budget de l'année, un appel d'offres pour le terrassement et la délimitation des zones d'inhumation (y compris la voirie interne et la clôture du Cimetière) ;
- à traiter par marché négocié, si cet appel d'offres s'avérait infructueux.

Je mets cette affaire aux voix.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 30 JUIL. 1987

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et

libertés des Communes, des Départements et des Régions

**MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.**

Commission des Affaires Générales

Elle demande qu'un effort d'aménagement et d'embellissement de ce cimetière soit assuré, d'autant qu'il recevra en son enceinte le futur crématorium dès 1988.

Commission des Travaux Publics

La Commission émet un avis favorable.

Elle insiste sur le fait que le remblayage, après évidage, des fosses pour les inhumations en pleine terre devra être particulièrement soigné par l'apport d'une terre meuble, facilitant les travaux de fossoyage.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable. Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

Délimitation sur plan de ce cimetière par Monsieur FOURNEL.

M. FOURNEL : Vous pouvez observer ici sur plan le Cimetière de Prima. Provisoirement, l'accès à celui-ci se fait par la Route Nationale, compte tenu des travaux de construction du futur Euromarché. Par la suite, cet accès se fera par une voie nouvelle créée le long de l'endiguement.

Il vous est possible ici de localiser toute la partie existante, à savoir : le logement du gardien, quelques annexes servant de remise pour le matériel et de vestiaires pour le personnel.

Une première partie est déjà réalisée ; et, l'objet de la présente délibération consiste à réaliser la seconde partie du Cimetière qui comprendra donc essentiellement la création d'allées qui convergeront vers un point central où sera installé un monument et également la délimitation de toutes les tombes. Nous reviendrons quelque peu sur ce qui a été fait lors de la première tranche de travaux. Dans cette deuxième partie du nouveau Cimetière, il y aura des emplacements délimités en fonction de l'appartenance confessionnelle.

Un des gros problèmes à régler sur ce Cimetière est relatif à la composition du terrain qui est très difficile -puisque essentiellement composé de gros galets-. Il est donc nécessaire de terrasser le terrain dans un premier temps, d'en extraire ces gros galets et de les remplacer par de la terre pour que les fossoyeurs puissent creuser facilement les tombes lors des inhumations. C'est là le gros handicap de cet emplacement.

M. ANNETTE : Monsieur le Maire, ce cimetière est en fait le futur cimetière de tout Saint-Denis, celui qui a vocation à remplacer le Cimetière de l'Est.

Y a-t-il eu une étude aux fins de connaître les besoins ?...

LE MAIRE : Oui, cela a été fait.

M. ANNETTE : Et donc, le Cimetière de Prima va satisfaire la demande jusqu'en l'an 2000 environ !?...

LE MAIRE : Oui.

M. ANNETTE : Dans quinze ans, par conséquent.

LE MAIRE : Oui, tout à fait, dans quinze à vingt ans ; mais, peut-être davantage si le four crématoire fonctionne bien.

M. ANNETTE : C'est là tout ce que je souhaite.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

**Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.**